

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5390 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pour les Américains, leur débâcle économique est quelque chose de plus qu'une faillite financière, c'est l'écroulement d'un système en qui ils avaient mis toute leur confiance.

Fermeture des banques ! Embargo sur les exportations d'or et d'argent... Est-il possible à un pays comme les Etats-Unis, qui voulait rayonner sur l'Univers, de s'emprisonner ainsi chez lui et de se séparer du monde ?...

Je n'en sais rien. Pour sentir la terrible gravité des mesures décrétées par le nouveau Président, il n'est pas besoin d'être un technicien de la finance. Mais pour se rendre compte du bouleversement qu'elles doivent produire, il faut imaginer l'importance du rôle que jouent les banques dans la vie américaine...

Elles y tiennent une telle place qu'on ne suppose pas comment celle-ci peut continuer sans elles. Les banques y sont l'instrument de toutes les transactions. On n'y fait rien sans elles. Les neuf dixièmes des règlements s'effectuent par chèques. Il n'y a pas trente Américains sur cent qui n'aient son compte en banque.

Arrêter là-bas le roulement de cette mécanique géante, entraver cet immense roulement du crédit devait paraître une entreprise aussi impossible que d'empêcher le cours du Saint-Laurent ou de retenir sur sa pente la masse liquide du Niagara...

Tout le régime social des Etats-Unis était basé là-dessus : le Crédit ! Ils y voyaient la grande découverte de des temps modernes qui allait ouvrir aux hommes, arrachés aux antiques routines, une ère de prodigieuse fortune. Leur système devait révolutionner le monde, restaurer et rénover les sociétés décrépités et branlantes...

Ils avaient en lui une telle confiance que c'en était comme une religion. Aux Etats-Unis il y avait deux choses suprêmes : la Bible et le Crédit. Encore est-ce seulement par ordre d'ancienneté qu'ils donnaient à la Bible la première place. En nous enseignant les vertus magiques de l'Evangile financier ils nous faisaient un don d'une valeur inestimable. Ils ne se croyaient rien de moins que les bienfaiteurs de l'humanité...

Je ne dis pas cela dans une intention de moquerie qui serait aujourd'hui aussi injuste que cruelle. J'indique un état d'esprit. Je m'efforce de définir une foi que semblait confirmer dix années d'une prospérité comme on n'en vit jamais prospère et comme on n'en reverra pas de longtemps. Bien sûr, ils se trompaient. Mais ça ne se voyait pas !... Bien sûr, ils avaient tort. Mais ils avaient quelques raisons d'avoir tort.

Tout cela doit nous faire comprendre la dureté du coup qui les frappe. Ils sont atteints plus peut-être dans leur moral que dans leurs intérêts matériels. A peu près comme des dévots auxquels serait tombé à coup révélé la fausseté de leur foi. Dans le système qu'ils voient s'écrouler devant eux, ils avaient mis tous leurs projets et tous leurs espoirs !...

A quels dieux vont-ils se vouer désormais ?...

Et quelles peuvent être sur nos affaires et celles de l'Europe les répercussions de cette débâcle qui risque d'emporter l'économie publique et privée de la grande nation américaine ?

Voilà ce que je ne me charge pas de dire. J'ai essayé de trouver chez d'autres les lumières qui me manquent et j'ai lu de nombreux articles consacrés à cette question par les Eminences les plus qualifiées. Et si je suis sévère quand je me juge, je deviens plus indulgent quand je me compare. Car ces savants spécialistes et ces techniciens très distingués m'ont tout l'air de ne pas savoir beaucoup plus que moi !

Ils barbouillent de pédantisme leur ignorance, mais si l'on compare un vite fait de s'apercevoir qu'ils se contredisent les uns les autres avec compétence et infailibilité !... Celui-ci prévoit l'aggravation de la crise générale tandis que celui-là n'est pas loin de te-

nir pour favorable cet événement désastreux.

Il est tout de même bien difficile de croire que la confiance générale s'en trouvera fortifiée. Les Etats-Unis étaient une des colonnes du monde économique et l'on comptait beaucoup sur eux pour l'assainissement d'une situation obérée et pour le redressement général. C'est à Washington que devait se réunir la prochaine conférence universelle...

Présentement, il faut y renoncer. Les Etats-Unis sont réduits à l'impuissance. Ils auront assez à faire pour limiter les dégâts dans leur propre maison et pour y faire la part du feu...

Bref, la seule chose certaine, aujourd'hui, c'est qu'on n'est certain de rien du tout.

Au milieu de cette bousculade universelle qui entraîne dans une course à l'abîme régimes et nations, notre pays apparaît comme le seul point à peu près fixe ! Mais la solidarité française n'a jamais été plus nécessaire...

Nous sommes guettés à l'est et au sud par le fascisme et l'hitlérisme envieux, jaloux de la France et prêts à rassembler leurs haines. Il ne faut pas leur donner l'impression d'un pays affaibli par ses divisions intestines.

Ca n'est pas le moment d'entretenir de vieilles discordes ni d'en chercher de nouvelles. C'est pourquoi le projet d'emprunt aurait dû être voté par l'unanimité de la Chambre. C'est pourquoi M. Louis Marin aurait pu remettre à d'autres époques ses récriminations et MM. Tardieu et Herriot surseoir à leurs contestations rétrospectives.

Les temps heureux reviendront où l'on pourra — si je puis dire — se disputer en paix, se quereller tranquillement !... Aujourd'hui nous devons réserver notre ardeur à d'autres causes !

EMILE LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

A un planteur

Oui, Monsieur, je sais : La Fontaine avait tort. On ne plante pas que pour soi — donc il est beau de planter à tout âge — et je vais même jusqu'à croire qu'en votre manière d'honorer les grands hommes il vaut infiniment mieux planter que bâtir.

Bâtir un monument, qu'est-ce ? Trop souvent élever une œuvre laide, de tout le moins commune, en commémoration d'un esprit qui ne l'était pas — ou pas autant. La redingote, même en pierre, sied à Jules Simon, et la robe à Caumont. Mais quel geste de pierre rendra jamais le verbe de Gambetta ou le lyrisme de Hugo ? Et surtout en quelles attitudes figées retrouverions-nous la juyance musicale de la voix d'Aristide Briand ?

Tandis qu'un arbre ! N'était-ce pas un peu un arbre que Briand, surtout en ses dernières années ? Il était chenu, vieux, poussait en tous sens les rameaux de sa pensée, avançant à tous les vents les antennes de sa compréhension. Il vivait le poétique tranquillité des grands chênes. Et la forêt du monde que traversent les mille bruits de la vie, qui couvre de son ombre paisible les mille vies de ses clairières. Une forêt, voilà le plus bel hommage. Soyez remercié, Monsieur le Président du groupe socialiste, pour la forêt que vous allez planter sur les coteaux de Gallitè, en l'honneur d'Aristide le Pacifique, tout près de la forêt de lord Asquith, du président Wilson et du roi Pierre de Serbie.

J'aime cet hommage : des arbres — qui vivent et prospèrent.

Je l'aime d'autant mieux que nous manquons d'arbres et que ce serait une bonne œuvre, Monsieur, si vous l'avez parmi nous des imitateurs qui honorent nos grands hommes, non plus en entassant nos places publiques, mais en embellissant nos champs, nos collines, nos vallons.

Planter, voilà le vrai. Et planter à tout âge, sans s'émouvoir des railleries du Bonhomme qui n'eût pu faire de fables, s'il n'y avait pas eu de forêts...

BATIGNÉ.

AU MAROC

Le blocus des dernières bandes de pillards du Djebel Sarro, étroitement encerclés sur le plateau des Aiguilles, commence à produire ses effets. Un fléchissement, sérieux se manifeste chez les dissidents, avec qui des pourparlers en vue d'une soumission ont été de nouveau engagés.

La situation se caractérise par un calme absolu depuis le 28 février.

Informations

Au Sénat

Le Sénat discute le projet de loi sur la propriété commerciale. M. Morand donne communication du rapport relatif au régime des loyers.

Le Sénat discute les divers articles du projet qui est voté et renvoyé à la Chambre pour la quatrième fois.

A la Chambre

La Chambre, dans sa séance de mardi, après-midi, a entendu l'exposé de M. Jacquier, rapporteur général, de l'emprunt de 10 milliards.

M. Marin demande l'ajournement du débat. L'ajournement est repoussé et l'article unique du projet est voté.

M. Marin présente deux amendements, le premier tendant à assurer un régime de faveur aux porteurs de rentes converties; le second tendant à limiter le courtage des banques.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Tardieu, Herriot, Bonnet, les amendements de M. Marin sont repoussés.

L'ensemble du projet est voté.

A la Commission des finances

Réunie, mardi matin, la Commission des Finances a entendu M. Jacquier, rapporteur général, sur le projet de loi relatif à l'émission d'obligations du Trésor qui venait d'être déposé sur le bureau de la Chambre.

Il a indiqué que les déficits des derniers exercices, compensés par les excédents constatés sur les exercices 1927, 1928 et 1929 s'élevaient à environ 10 milliards. Il faut, en outre, envisager le déficit prévu encore pour 1933. Enfin, on ne doit pas négliger les engagements de la trésorerie, dont les uns délimitent le paiement de lois votées.

L'emprunt de consolidation

L'exposé des motifs du projet de loi relatif à l'émission d'obligations du Trésor pour couvrir à titre définitif l'insuffisance des exercices 1930-31, 1931-32 et 1932 souligne tout d'abord la nécessité de prévenir un accroissement excessif de la dette flottante et de couvrir, à titre définitif, une fraction importante des déficits budgétaires passés.

L'exposé rappelle que les dispositions adoptées par les Chambres portent à 9 milliards environ l'effort de redressement accompli en moins d'une année. Le moment paraît donc venu de procéder à des émissions qui permettront d'assurer à la trésorerie l'élasticité qui lui est indispensable.

L'article unique du projet d'emprunt est ainsi rédigé :

Le ministre des finances est autorisé à procéder, dans la limite de 10 milliards de francs, à des émissions d'obligations du Trésor à long ou à moyen terme, dont le produit sera consacré à couvrir, à titre définitif et à concurrence, l'insuffisance des exercices 1930-1931, 1931-1932 et 1932.

En Allemagne

En l'espace de quelques heures, la situation politique de ce pays a été renversée et les anciennes autorités renversées.

Lundi, à 23 h. 30, le docteur Muller, accompagné de quelques autres chefs raciaux, avec l'appui de formations de troupes d'assaut de Darmstadt, ordonna l'occupation du ministère de l'Intérieur, de la maison du socialiste Adelung, président de l'Etat de Hesse; du siège du Syndicat socialiste, ainsi que du siège du journal socialiste « le Volksfreund ».

Ces mesures furent exécutées rapidement et, à l'heure actuelle, la totalité des pouvoirs de police est entre les mains du docteur Muller, commissaire du Reich.

La dictature en Grèce

Les résultats généraux des élections législatives connues à 3 heures du matin, le 6 mars, sont défavorables au gouvernement. Le parti vénizélistes et battu.

Le général Plastiras a établi un gouvernement militaire. Il lancera très prochainement une proclamation pour justifier l'établissement d'un gouvernement militaire.

La crise bancaire américaine

Pour diminuer la paralysie de la vie nationale, le secrétaire du Trésor, M. Woodin, a pris six décrets autorisant toutes les banques :

1. A recevoir des chèques et autres moyens de paiement pour les frêts, les transports, les livraisons, la nourriture de hommes et des animaux, ainsi qu'à exécuter toutes autres opérations bancaires rentrant dans ces catégories ;
2. A accepter des paiements au comptant, ou autrement, pour régler les obligations dues à ces banques ;
3. A renvoyer intacts tout argent, chèques, livres en dépôt, qui ne sont pas portés sur les livres de compte des banques ;
4. A donner aux particuliers accès à leurs coffres-forts ;
5. A accepter les chèques tirés sur le Trésor des Etats-Unis ;
6. A faire de la monnaie.

Le conflit sino-japonais

Les autorités militaires japonaises ont adressé un ultimatum exigeant le retrait des troupes chinoises.

Les Japonais prétendent que les Chinois augmentent leurs garnisons et menacent la sécurité des concessions.

Dans les milieux chinois, on craint que ce ne soit le prélude d'une lutte pour la prise de Tien-Tsin.

L'avance des Japonais

On a signalé l'arrivée à Kou Pei Kou, près de la Grande Muraille, à 120 kilomètres de Pékin, l'ancienne capitale chinoise, du gros de l'armée japonaise. Les Chinois déclarent que cette nouvelle, de source japonaise, est prématurée. Ils admettent toutefois qu'on s'est battu dimanche à Kaloutoum, qui se trouve à 40 kilomètres au nord-est de Kou Pei Kou.

Les pertes chinoises

Le chiffre des pertes chinoises semble être très élevé. Tchang Hsueh Liang les évalue à 20.000, et bien que le plus grand nombre des victimes soit porté sur la liste des disparus, il est certain que parmi ces derniers se trouvent un très grand nombre de tués et de blessés.

EN PEU DE MOTS...

— M. Anton Cermak, maire de Chicago, qui avait été blessé lors de l'attentat, contre M. Roosevelt, a succombé à ses blessures.

— A la suite d'une crise d'alcoolisme, un notaire d'Essai (Orne), nommé Adrien Robin, 34 ans, a tué sa femme à coups de revolver.

— On annonce que M. Causseret, préfet des Bouches-du-Rhône, a été assassiné.

Le meurtre aurait eu lieu chez une dame, Blanche d'Antramont, amie de la victime.

— On annonce la mort de M. Napoléon Magné, ancien député, ancien sénateur de la Dordogne.

— Un hydravion de la baie de Karouba a pris feu subitement en apparence, lundi soir pour prendre son vol. Un officier a disparu et deux autres ont été blessés.

— On annonce la mort de M. Napoléon Magné, ancien député, ancien sénateur de la Dordogne.

— Un hydravion de la baie de Karouba a pris feu subitement en apparence, lundi soir pour prendre son vol. Un officier a disparu et deux autres ont été blessés.

— Le pauvre évêque se trouva dans une grande perplexité et ne put s'empêcher de faire remarquer à son souverain que le roi de France serait bien dans le cas de se fâcher et qu'il lui pourrait faire subir, à lui-même, les plus graves désagréments, y compris celui de le priver de la vie.

— Ne craignez rien, lui répondit Henri VIII d'un ton rassurant, si le roi de France touchait à votre tête, je ferais abattre toutes celles des Français qui sont ici en ma puissance.

— Je le crois bien, répliqua l'évêque, mais de toutes ces têtes-là, il n'y en a pas une qui pourrait être adaptée sur mes épaules aussi bien que celle que j'y ai présentement.

La règle du jeu.

Le fume-cigarette de M. André Tardieu, la cigarette blanche de M. Pierre Laval, la chevelure de M. Paul-Boncour, autant de signes caractéristiques que les caricaturistes et les chansonniers ont saisis.

Jusqu'ici la physionomie de M. Edouard Daladier restait assez neutre. Et c'est finalement la mèche rebelle qui revient sur le front du président du Conseil qui a retenu l'attention de nos « as » du crayon.

On faisait voir un de ces dessins à M. Edouard Daladier :

— Qu'on soit tranquille, déclara-t-il en riant, je sais respecter la règle du jeu et je ferai tout désormais pour ressembler à mes caricatures !

Le diplomate et les Muses.

Nommé Secrétaire-Général du Ministère des Affaires Etrangères, M. Alexis Léger qui, à quarante-cinq ans, accède au « maréchal » de la Carrière, est un délicat lettré.

Il a écrit sous les pseudonymes de Saint-Léger et de Saint John Perse d'agiles poèmes. Son « violon d'Ingres » est encore le pastiche où il excelle ; l'un d'eux, sur un thème de M. Paul Valéry, est si parfait que l'auteur de *La Jeune Parque* a qui on le soumettait s'exclama :

— C'est sans doute ce que j'aurais pu faire de mieux !

AU FIL DES JOURS

GERGOVIE VUE D'UXELLODUNUM...

Et voici la guerre allumée ! Ce conflit, le Quercy le nourrit pour son compte depuis plus d'un siècle. Il régnait tantôt à l'état larvé, tantôt à l'état de crise. De temps en temps, une escarmouche s'éleva. Elle suscita une mêlée. Tout s'apaisa de nouveau. Mais les adversaires restent sur leurs positions, assurés d'une nouvelle alerte. Nous appelons cette dispute à éclipses la querelle d'Uxellodunum.

Depuis quelques jours, il y a la querelle de Gergovie. Selon toute apparence, le pays de Vercingétorix va connaître les alternatives de fièvre et d'apaisement devenues chroniques au pays de Luctérius. Les hostilités arvernes sont ouvertes. Partout on en suivra le cours avec curiosité ; nulle part avec autant d'intérêt amusé que chez nous. Nous avons de telles affaires une telle habitude qu'il nous est difficile, — même quand elles s'enveniment, ce qui pourrait bien se produire dans le cas clermontois, — de les prendre, sinon au sérieux, du moins au tragique.

Capdenac, Luzech, le Puy d'Issolu, sans parler de moindres compétiteurs, se disputent « in fines Cadurcorum ». L'honneur d'avoir servi d'emplacement à Uxellodunum.

Au cœur de l'Auvergne, le puy de Merdogne jouissait, au contraire, paisiblement de la gloire d'être considéré comme le théâtre certain du mémorable succès de Vercingétorix sur les légions de César. Il avait avec joie substitué à sa vilaine appellation le nom de Gergovie. Sans doute, quelques érudits lui contestaient-ils ses droits à cette haute fortune, mais timidement. L'investiture lui restait acquise aux yeux du monde entier et même du consentement général de sa province. Il ne faut jamais, en pareilles choses surtout, compter sans son hôte. Voici le titre bel et bien remis en compétition. Et de qui la Gergovie officielle reçoit-elle cet affront ? D'un homme qui, de son propre aveu, aperçu à toute heure de ses fenêtres la fameuse hauteur qu'il prétend abaisser...

Les journaux, depuis un mois, nous parlent de la mise en train de ce procès de révision et de ses premières péripéties. J'ai trouvé, pour ma part et en abondance, les pièces de l'instance et les répliques initiales dans l'*Auvergnat de Paris*, dans l'*Illustration* et dans le *Journal*. Il résulte de leur examen qu'un peintre, M. Maurice Busset, dénie au sommet de Merdogne le droit de s'appeler Gergovie et veut qu'on transfère ce titre au plateau des Côtes de Clermont, situées à deux lieues plus au nord, à l'opposé de la ville, un peu au-delà du Puy de Chauturgue, célèbre jadis par son vin.

M. Pierre de Nolhac, de l'Académie Française, s'enrôle dans cette croisade contre la tradition. Non seulement il emboîte le pas de l'assaillant, mais il le dépasse. Tout de suite, il s'engage à fond. Cette ardeur frise la témérité sans doute. C'est ce qui apparaît à M. Gandillon-Gens-d'Armes. Ce poète garde, en la circonstance, le sang-froid du clairvoyant critique qu'il est aussi. Auvergnat par-dessus le marché et des plus fervents, il ne peut qu'accorder aux découvertes de

Eug. GRANGET.

Perplexité.

Au XVIII^e siècle, dans un salon, chez l'archevêque de Paris, on parlait des variations de jurisprudence à l'endroit du duel.

— Mais enfin, Monseigneur, dit l'évêque d'Evreux à Monseigneur Affre, si l'on vous donnait un soufflet, que feriez-vous ?

— Monseigneur, répondit l'archevêque, je sais bien ce que je devrais faire, mais je ne sais pas ce que je ferais !.

Râteliers.

Un journaliste qui a récemment changé d'opinion et de journal, écrivit ces jours-ci un article dans lequel il crut devoir rappeler, sans aucune mesure d'esprit, que le député-maire de Bordeaux, M. Marquet, est dentiste. C'est précisément parce que je suis dentiste, lui répondit M. Marquet, que je m'étonne de votre attitude. D'ordinaire, quand on change de râtelier, on ne fait pas tant de bruit.

M. Maurice Busset et à ses déductions attention et sympathie. Mais au peintre-archéologue, comme à l'académicien, il conseille la modération. Il se rend compte du danger. L'Auvergne a pâti quelque peu de l'aventure de Glozel. Si Gergovie lui ménageait un autre esclandre, quelle risée en France et ailleurs !

Cet avertissement, l'excellent reporter qu'est M. Coudroyer le fait entendre plus nettement encore dans le *Journal*. Au terme d'une enquête sur place, il ne se borne pas à dire à M. Maurice Busset : « Attention ! ». Il lui crie : « Casse-cou ! »

Les murs à pierres sèches qui entourent le sommet des Côtes de Clermont et qui s'allongent ou s'étagent en gradins tout autour, les huttes rondes voûtées qui se dressent à la ronde, bien loin de remonter au premier siècle et d'avoir été édifiées dans un but de défense par les guerriers de Vercingétorix seraient, selon M. Coudroyer, tout simplement l'œuvre des vigneronniers qui, naguère encore cultivaient ce plateau, clôturaient leur bien et étaient leur terre pour l'empêcher de glisser.

Cette opinion, je la ferais mienne volontiers si j'osais, sans avoir vu les lieux du litige autrement qu'en images, déclarer mon sentiment. De ces murs avec ou sans contreforts, de ces abris à coupoles grossières, les monts du Quercy sont hérissés partout. Certaines de nos collines aux flancs striés de ces « cayroux » en longueur ressemblent à des moitiés de melons aux côtes régulières. Et sur les causses qui supportent ces pechs, des cabanes de vigneronniers et de pâtres champignonnes à profusion.

Mais gardons-nous de prendre parti à la légère. Le débat est institué. Il se plaidera en public. Suivons-en le cours en toute liberté d'esprit !

La première phase de la controverse ressemble étrangement à ce que nous avons vu ailleurs. Pour Gergovie comme pour Uxellodunum on prend d'abord le texte de César, on le décortique, on l'épluche, on examine à la loupe chacun de ses fragments.

On cherche à montrer que les données des *Commentaires* s'appliquent à tel endroit et non pas à tel autre. Les précisions servent à la thèse de celui-ci ; les imprécisions à l'argumentation adverse. Nous connaissons ce jeu si souvent pratiqué chez nous... Ensuite, on passe en revue les mémoires des érudits locaux, on rappelle les résultats des fouilles pratiquées ici ou là, pour tirer de ceux-ci et de ceux-là des conclusions contradictoires. Enfin on loue, ou on raille, les avis de la Commission des Gaules et les opinions de Napoléon III, d'ailleurs parfois changeantes, comme Luzech et le Puy d'Issolu en ont fait l'expérience.

Attendons la suite. Les érudits de chez nous marqueront les coups attentivement. Mais il me semble qu'il faudra de fameux incidents pour les émouvoir. Ils savent qu'une fois allumées, pareilles querelles ne s'éteignent plus. Parfois ceux qui les attirent s'y brûlent les doigts. Leurs flambées dégagent beaucoup plus d'ardeur que de lumière !

La fièvre et la diplomatie.

L'homme politique que M. Franklin D. Roosevelt a choisi comme secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull, vient d'être souffrant.

Le jour même où sa nomination était officiellement annoncée, il devait s'allier avec une mauvaise grippe.

— Il faut maintenant, ordonna-t-il à son médecin, que vous me guérissiez pour quatre ans ! Car je n'ai plus droit maintenant qu'à des maladies diplomatiques !

Abondance de mots ne nuit pas.

Ce qui fait la gravité de votre situation financière, avait dit un ministre espagnol à un de nos ministres des finances, c'est que vous n'avez qu'un seul mot pour exprimer le nom de faillite. En Espagne nous en avons 22. C'est ce qui nous a permis de traverser toutes les crises.

LA LIBRAIRIE.

Chronique du Lot

L'Art de la Ferronnerie

Pour la renaissance de cet art, revenir aux méthodes de la technique primitive.

M. de Monzie vient d'adresser une bien jolie et peu banale circulaire à MM. les directeurs des Ecoles Nationales d'Arts et Métiers, des Ecoles pratiques, etc., sur la bonne technique de la ferronnerie telle qu'on doit l'enseigner pour la renaissance de cet art que des maîtres français ont illustré. Il y a dans le Lot certains compagnons qui le pratiquent avec honneur et qui ne seront pas médiocrement surpris de découvrir dans le chef de l'Université une telle science de leur noble métier.

Après avoir rappelé que la brillante pléiade de ferronniers contemporains permet d'espérer une belle renaissance, le ministre proteste contre l'emploi abusif de certains procédés nouveaux. Et il ajoute :

« Je crois devoir rappeler aux instructeurs que le prestige de la ferronnerie tient à la conservation presque intégrale de sa technique primitive. S'il y a parfois oublié ou méconnue la technique, le métier s'avilit tout aussitôt. Il importe donc qu'au début de leur apprentissage, les élèves apprennent à se servir des procédés séculaires de la forge dont la tradition s'est continuée jusqu'à nous. Ces procédés ont pu être perfectionnés grâce à l'outillage mécanique ; mais, quand il s'agit des œuvres d'envergure, il faut en revenir aux principes fondamentaux posés par les ferronniers du XII^e siècle.

« Un marteau, un burin, une lime, voilà l'outillage nécessaire, sinon suffisant, de l'apprenti ferronnier. Il complètera plus tard sa formation professionnelle en utilisant la soudure autogène, les chasses à parer et l'outillage mécanique en usage, mais après s'être d'abord familiarisés avec les outils essentiels dont le maniement pratique doit précéder tout enseignement théorique.

« Avant d'aller plus avant dans l'initiation, il y a lieu d'enseigner à faire des soudures au feu, à les « ragréer », la soudure est la marque distincte de la ferronnerie. Pour économiser un peu de temps, on a une fâcheuse tendance à remplacer la soudure au marteau par la soudure autogène. N'oubliez pas qu'il s'agit là d'un ersatz de fabrication et d'un procédé inférieur. Un vrai ferronnier se reconnaît à ce qu'il sait faire une soudure au feu de forge et d'abord à ce qu'il sait faire son feu Ceci est une vérité ancienne et indiscutable. Nos ancêtres concentraient tous leurs efforts sur la manière d'établir un feu afin de chauffer la pièce de forge à l'endroit et au degré voulu. Trop de praticiens s'imaginent maintenant que, le feu et le fer étant dans le foyer, il n'y a plus qu'à tourner le dos au foyer en attendant le résultat, sans se rendre compte qu'il est à point de chauffe. Cette façon de travailler aboutit à des malfaçons de forge.

« Il n'y a pas, en réalité, de détails indifférents dans un travail de forge qui doit précéder la formation en volée du foyer dans lequel le charbon sera placé en arrière, le devant n'étant pas encombré d'un charbon inutile. Le feu ainsi composé, le fer ne saurait sans inconvénient être introduit n'importe où ; il faut le placer à l'endroit précis où doit donner la chauffe.

« Après quoi, le martelage du fer commencera. Affaire décisive ! Seules méritent de subsister les traces des coups de marteau qui ont servi à réaliser la pièce. Le martelage systématique, géométrique n'est que truquage. Si l'on désire décorer la surface du fer, que ce soit à l'aide du poinçon et du burin. Toute autre méthode n'est compatible qu'avec la présentation de la camelote. Or, le fer n'est pas un métal pour camelote ; il a sa dignité qui ne se prête pas aux fantaisies de bazar.

La circulaire recommande ensuite d'exercer les élèves à des œuvres d'utilisation déterminée et de varier les sujets. Puis il termine :

« La présente circulaire a pour objet de rappeler aux instructeurs qu'une perfection excessive en ferronnerie rend la pièce travaillée inerte et morte, qu'une pièce forgée simplement et portant la trace des coups de marteau comme on la retrouve sur les vieilles pièces a plus de valeur parce qu'elle est plus sincère, qu'un fer bien étreint avec ses pleins et ses déliés a plus de beauté vraie qu'une barre de même section impeccablement enroulée, que la simplicité vaut mieux qu'une complication, que le fini n'ajoute rien, qu'un rinceau inégal est préférable à une pièce roulée sur la même forme, qu'un rivet laissé apparent, un collier replié, un trou renflé représentent sur un beau fer la signature même de la vie. »

A. DE MONZIE.

Les Trufficulteurs s'organisent

Une association cantonale est formée à Lalbenque, pour obtenir l'appellation d'origine et la délimitation.

De notre correspondant de Lalbenque. Les trufficulteurs de la commune de Lalbenque et des communes du canton, réunis en Assemblée générale, décident de se grouper en Association cantonale, complétant à cet effet la formation du Comité de Lalbenque, par la désignation d'un vice-président et d'un secrétaire-adjoint.

Ont été élus : vice-président, M. Vidaillet, greffier ; secrétaire-adjoint, M. Sabrié.

Ce bureau sera, désormais, le groupement central du canton de Lalbenque. Afin d'assurer la liaison entre les trufficulteurs et le bureau cantonal, un syndicat sera nommé dans chaque commune.

M. Lacaze, maire de Bach, présent à la réunion, est désigné en qualité de syndic de cette commune.

L'Assemblée décide de poursuivre sans délai, les buts principaux de la Fédération interdépartementale des trufficulteurs, c'est-à-dire l'appellation d'origine de la truffe et la délimitation de la zone de production.

Fait confiance à cette organisation pour provoquer l'ouverture de divers Congrès nécessaires au groupement des trufficulteurs du Lot, de la Dordogne et de la Corrèze (arrondissement de Brive) et entreprendre la procédure nécessaire pour l'obtention, dans le plus bref délai possible, des buts de la dite Fédération. On ne saurait jamais trop insister auprès de tous les récoltants, de faire partie du Syndicat, dont la cotisation est des plus minimes, se faire inscrire chez M. Lucien Boissy, secrétaire-trésorier, à Lalbenque.

Dimanche, 12 mars, Maison de l'Agriculture, à Cahors, réunion interdépartementale, présidée par des parlementaires et clôturée d'un banquet.

Le canton de Lalbenque, aujourd'hui en plein rendement de qualité et quantité, sera représenté par un nombre important de syndiqués trufficulteurs.

A titre de renseignement, signalons que mardi dernier, au marché de Lalbenque, l'apport a été de 1.500 kilogr., qui se sont traités de 25 à 30 francs.

Assistance publique

M. Peyrat, sous-inspecteur de l'Assistance publique du département du Lot, est inscrit, pour 1933, au tableau d'avancement (au choix) pour la hors-classe. Nous adressons nos félicitations à M. Peyrat.

Elections de maires

M. Jules Francoual a été élu maire de Peyrilles, en remplacement de M. Albert Francoual, démissionnaire.

M. Marcel Deviers a été élu maire d'Uzèch, en remplacement de M. Lacroix, décédé.

Médaille militaire

Sont inscrits au tableau de concours pour la médaille militaire (année 1933), les anciens soldats du recrutement de Cahors dont les noms suivent :

MM. Couzy Marius, Cubaynes Jérémie, Cornille Gabriel, Delbos Balthazar, Delbos Jean-Louis, Delfau Louis, Despeyroux, Estival Antoine, Francil Jean-Marie, Frumignac Alfred, Gallien Joseph, Gaulté Paul, Lapèze Anselme, Laribe Jacques, Lacassagne Paul, Laseigne Jules.

L'affaire des avortements

L'affaire des avortements dans laquelle est inculpé le docteur Molinié, de Gagnac, est renvoyée au 2 mars, devant le tribunal correctionnel de Figeac.

Démographie

Voici le mouvement de la population à Cahors en 1932 :

Naissances : 237 ; mariages : 71 ; décès : 318 ; morts-nés : 23.

En 1931, il avait été enregistré 275 naissances ; 83 mariages ; 325 décès ; 19 morts-nés.

Les truffes

Au marché de samedi, à Martel, une cinquantaine de kilos de truffes, seulement, furent apportés.

Les cours ont oscillé de 30 à 32 fr. le kilo.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 20 au 25 février 1933, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 5 hommes, 6 femmes.

Interlocaux : 12 hommes, 3 femmes.

En extra : 3 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 21 hommes, 31 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.

EDEN

JEUDI, SAMEDI, DIMANCHE (en soirée)

Dimanche (matinée à 15 h.)

SEMAINE DE LA GAITE

SOYONS GAIS !

avec les grandes vedettes

Lily DAMITA, François ROSAY

Mona GOYA, Tania FEDOR

Adolphe MENJOU, Marcel ANDRÉ

et Roland CAILLAUX

Une comédie plaisante, spirituelle, dont le bon goût ne se départ pas d'un bout à l'autre, avec un dialogue d'un esprit et d'une verve pétillante, qui force le rire le plus réfractaire.

En première partie, un superbe comédien.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'ajournement de la discussion du projet de loi relatif à l'émission d'obligations du Trésor, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a repoussé l'ajournement par 419 voix contre 136.

Sur l'amendement de M. Marin, au projet de loi relatif à l'émission d'obligations du Trésor (porteurs de rentes converties), les députés du Lot ont voté :

Pour : M. René Besse.

Contre : MM. Malvy, de Monzie.

La Chambre a repoussé par 347 voix contre 231.

Sur l'amendement de M. Marin (commissions payées aux banques), les députés du Lot ont voté :

Pour : M. René Besse.

Contre : MM. Malvy et de Monzie.

La Chambre a repoussé par 353 voix contre 224.

Sur l'ensemble du projet, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 378 voix contre 167.

Armée

Le sergent-chef Salvatorelli, du 16^e bataillon de sapeurs-pompiers, est nommé adjudant.

Assistance publique

M. Bardière, commis de l'Assistance publique dans le Lot, est inscrit au tableau d'avancement pour la hors-classe.

A l'Asile

Les nommés Claudine Tillet, d'Aynac, inculpée d'excitation de mineurs à la débauche, et la femme Monpaysan, d'Aynac, inculpée d'outrages à la pudeur, ont été examinées, au point de vue mental par M. le docteur Mans qui a conclu à leur irresponsabilité.

Elles seront internées à Leyme.

Noyé

Le jeune Jean Vallet, 19 mois, s'amusa dans la cour de la maison de ses parents, habitant au Haut-Péridé (commune de Montcléra), lorsque s'étant approché d'une mare, il perdit l'équilibre et tomba dans l'eau.

Peu après sa mère arriva et ne voyant pas l'enfant, se mit à sa recherche. Hélas ! elle le trouva dans la mare, la tête baignant à moitié.

Le pauvre enfant avait cessé de vivre.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 3 mars 1933

Relaxé : M. Flaviat, courtier, avait été condamné par défaut à 15 jours de prison pour abus de confiance. Il a fait opposition à ce jugement. Le tribunal reconnaissant que M. Flaviat n'avait commis aucun abus de confiance l'a relaxé.

PALAIS des FÊTES

DU JEUDI 9 AU DIMANCHE 12 inclus

Dimanche (matinée à 15 h.)

ACTUALITÉS PATHÉ, sonores et parlantes.

MICKY CHASSEUR, dessin animé sonore.

Les CROIX de BOIS

le film national français

d'après le roman de Roland DORGELES

Location gratuite ouverte

Téléphone 276

Garage surveillé

place des Petites-Boucheries

Il n'y avait pas vol

M. Villards, propriétaire à la Bonnassie, commune du Vigan a éprouvé deux émotions. La première fut désagréable. C'était le 2 mars. En rentrant chez lui, il voulut prendre de l'argent pour acheter quelques provisions. Il ouvrit le buffet où il avait placé son portefeuille contenant 2.200 francs. Pas de portefeuille ! Il chercha, en vain, il ne le trouva pas. Il porta plainte. Une enquête fut ouverte par la gendarmerie, mais les recherches furent poursuivies dans la maison. Il ne semblait pas, après tout, qu'un cambrioleur fût entré dans l'appartement.

La maison fut fouillée de fond en comble, et oh ! douce émotion ! on retrouva le portefeuille tombé au fond d'un meuble. M. Villards s'empressa d'informer la gendarmerie de sa trouvaille et retourna à sa plainte.

En jouant au foot-ball

Au cours de la rencontre de l'Union Sportive de Condat avec l'Union Sportive de Souillac, un joueur, le jeune Lalande, de Condat, a fait une chute malheureuse dans une mêlée et s'est fracturé la clavicule droite.

Arrestation

Le nommé François Fabre, 47 ans, journaliste à Gourdon, a été arrêté et écroué à la prison de Cahors. Fabre avait été condamné, il y a quelques mois, à 15 jours de prison pour vol et il avait reçu à 2 reprises, notification de la condamnation etc. L'invitation de vouloir bien se constituer prisonnier. Fabre ne répondit pas à cette invitation. Les gendarmes allèrent le prendre chez lui et le conduisirent à Cahors où il a été écroué.

Trouvailles

Il a été trouvé un cric d'auto, par M. Bouchet ; un parapluie par M. Courtréjou ; une somme d'argent par M. Besson ; une boîte de chaussures par M. Guilhem ; une somme d'argent en billets par M. Calmejan ; une boîte en carton contenant des articles de docteur par M. Passerieu.

Défaut de plaque

Pour défaut de plaque de contrôle à la bicyclette, procès-verbal a été dressé à M. André C., cantonnier au P.-O.

CAHORS

La Culture du Tabac dans le Lot

Il y a quelques semaines, nous nous sommes élevés contre la décision de l'Administration des tabacs, relative à la diminution des cultures dans le Lot.

Comme nous le pensions, ce n'était pas la bonne façon d'encourager les planteurs.

On espérait qu'à la suite des observations et protestations qui lui furent adressées, l'Administration reviendrait à de meilleurs sentiments, c'est-à-dire sur sa décision qui lésait la culture du tabac dans le Lot.

Les semaines ont passé ; l'Administration n'a pas bronché. Sa décision reste : la culture est réduite.

Aussi bien le Bureau de la Confédération des tabacs s'est ému, non seulement parce que l'Administration a diminué la culture, mais encore parce qu'elle ne daigne pas répondre aux observations, voire aux sollicitations dont elle a été l'objet.

Le Bureau de la Confédération des tabacs a élevé sa protestation dans une note que nous avons publiée mardi. Elle est nette ; elle met les choses au point.

« Cette mesure inopportune, dit-il, est prise au moment où la crise économique sévit avec la plus grande intensité sur les produits de la terre et l'Administration méconnaît les intérêts du monopole lui-même qui, cependant, rapporte annuellement, 4 milliards nets à l'Etat. »

Le Bureau confédéral des planteurs de tabacs de France, a été alerté par le Bureau de la Confédération du Lot. Il est donc permis de penser qu'au moment de la discussion du budget, la question de la réduction de la culture du tabac en France, sera posée, examinée et discutée.

Il ferait beau voir que l'Administration pût agir à son gré, sans tenir compte des intérêts de nos campagnes.

Car il est des questions qui doivent être posées en premier lieu.

Nous les avons posés dans ces colonnes, il y a quelques semaines : inutile de dire qu'on n'a pas daigné répondre. D'autres nous l'espérons, seront certainement plus heureux.

Eh ! bien la première question est la suivante : « Au bénéfice de qui est faite la réduction de la culture du tabac ? »

De l'avis de l'Administration même, la récolte du tabac n'est pas suffisante pour satisfaire la consommation en France. Il est dès lors stupéfiant qu'on réduise la culture.

« Ah ! mais pardon ! répondent les acheteurs de l'Administration. Nous achetons au Brésil, en Turquie, en pays d'Orient ! »

Qui, mais dans quelles proportions ? Voilà ce qu'il faut que le Parlement et le pays sachent.

Et c'est pourquoi nous répétons les questions que nous avons déjà posées à l'Administration :

1° Combien les planteurs français vous ont-ils fourni de tabac en 1930 ?

2° Combien de tabacs vous a-t-il fallu pour vos fabrications en 1930 ?

3° Combien avez-vous acheté de tabacs à l'étranger en 1930 ?

Mais ces questions doivent être également posées en ce qui concerne les années 1931 et 1932.

Qu'on réponde et on saura ainsi, si la réduction de la culture en France ne provient pas simplement de ce que durant ces 3 dernières années on a acheté à l'étranger des tabacs dont on ne sait même plus que faire ! Les parlementaires du Lot, ainsi que l'Indique le Bureau de la Confédération des planteurs du Lot, ne manqueront pas de se renseigner !

L. B.

AU PALAIS DES FÊTES

Du jeudi 9 mars

au 12 mars 1933

L'immortel chef-d'œuvre

Les CROIX de BOIS

Retenez vos places

Impôts sur les automobiles

Les propriétaires d'automobiles de Cahors sont informés qu'en vertu de la loi du 1^{er} mars 1933, ils doivent se présenter à la recette bureau de Cahors, rue Brive, à Cahors, dans le but d'y déclarer tous les véhicules automobiles ou remorques remplissant les conditions ci-après :

1° véhicules dont le poids total en ordre de marche (c'est-à-dire poids mort plus charge utile) est égal ou supérieur à 5.000 kilos.

2° dont la surface d'encombrement excède 10 m² ou dont la largeur est supérieure à 2 mètres (la surface d'encombrement est celle d'un rectangle ayant pour longueur et largeur la longueur et la largeur du véhicule ou de la remorque, toutes saillies comprises).

D'autre part, toutes les remorques, mételles ne remplissant pas les conditions ci-dessus, doivent être déclarées et devront être accompagnées, dorénavant, d'un laissez-passer spécial de la Régie. (Communiqué).

AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches et fêtes

GRAND BAL

REPAS SUR COMMANDE

NOCES ET BANQUETS

Service transport : voiture du ROBINSON

Départ en face de la Mairie. Tél. 207

TOUS LES JEUDIS, SOIRÉE

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret le décès de Mme Bardyère, morte subitement. La regrettée défunte très honorablement connue à Cahors était la mère de Mlle Bardyère, professeur d'éducation physique au lycée de jeunes filles et à l'Ecole Normale.

Les obsèques ont eu lieu jeudi matin. Une foule nombreuse accompagnait la défunte à sa dernière demeure, témoignant ainsi sa profonde sympathie à la famille à qui nous présentons nos bien sincères condoléances.

Grand Bal au profit des œuvres de l'Ecole Annexe

Le Comité de Patronage de l'Ecole Annexe (rue Clémenceau), organise, pour le mi-carême, en soirée, dans la salle du Palais des Fêtes, un grand bal sous la présidence d'honneur de M. l'inspecteur d'Académie.

La tenue sera libre : parée, ou non parée, on exigera seulement qu'elle soit très correcte.

Des loupes et des chapeaux seront vendus à l'entrée.

Ouverture : 21 heures 1/2.

Prélude : chants, évolutions et danses par les élèves de l'Ecole Annexe.

On trouvera des cartes chez toutes les dames du Comité, au siège de l'Ecole et à l'entrée du bal.

Le Comité.

Médaille d'honneur communale

En vue de la prochaine promotion, les demandes de Médaille d'Honneur Communale, instituée par décret du 20 août 1921, devront parvenir à la Préfecture par l'intermédiaire des Maires de l'arrondissement de Cahors et des Sous-Préfets pour les deux arrondissements, avant le 20 mars prochain, au plus tard. Passé ce délai elles ne seront susceptibles d'aucune suite.

La Médaille d'Honneur Communale est destinée à récompenser les employés ou anciens employés communaux qui ont trente ans de services consécutifs.

Amicale des originaires de la Dordogne

Les originaires de la Dordogne, résidant à Cahors, se réuniront le 11 mars courant, en un banquet, chez leur compatriote Rigaudie, à l'Hôtel Terminus.

Ce banquet amical sera suivi d'une sauterie, à laquelle sont conviés les familles des Sociétaires ou les amis de ces derniers. — **Le Comité.**

Jeu vilain et dangereux

Des promeneurs qui fréquentent la route de Larroque-des-Arcs se plaignent qu'à maintes reprises, des pierres leur furent lancées sur la route. Enquête faite, il a été reconnu qu'elles l'étaient par des enfants se trouvant sur la place des Mobiles et qui voulaient s'amuser (!) Les parents feront bien de les aviser de cesser ce vilain jeu qui, au surplus, est dangereux. Dans tous les cas, une surveillance ne manquera pas d'être exercée.

Lettres anonymes

Nous avons fait connaître, ces jours derniers que des plaintes avaient été portées par plusieurs habitants de la région de Vers, victimes d'envoi de lettres anonymes. Une enquête ouverte par la gendarmerie de Labastide-Murat a permis d'établir que l'auteur de ces lettres était une femme habitant Soulmès. Mais il paraît que cette femme relèverait plutôt de la pitié que de la justice.

Accident de voiture

M. Rascouilles, propriétaire à Peyrolis, venait à Cahors, dans sa voiture hippomobile, ou avaient pris place sa femme et deux amis. Tout à coup, le cheval fit un écart, se cabra. La voiture fut renversée. Tous les occupants furent précipités sur la route.

Dans la chute, Mme Rascouilles reçut de fortes contusions qui nécessitent son transport immédiat à l'hôpital de Cahors. M. le docteur Mendailles lui a prodigué les soins nécessaires par son état qui est assez grave. Mme Rascouilles a été notamment blessée à la tête. M. Rascouilles et ses amis n'ont eu que de légères contusions.

Défaut de plaque

Les gendarmes ont dressé contravention pour défaut de plaque de contrôle à leur bicyclette à MM. Francoual, de Cahors, Boutygues, propriétaire aux Vitelles, Vielmont de Léobard.

Double contravention

M. Metbach, marchand forain s'est vu dresser procès-verbal pour défaut de numéro d'immatriculation et de plaque mentionnant le poids à vide et en charge.

Rétrospective

La grande guerre ! Déjà enfouie dans la pénombre de l'Histoire, elle plane, toujours menaçante sur le monde inquiet. Elle fait un peu figure de ces êtres maudits dont on se a peine prononcer le nom sinistre. Ceux qui l'ont faite mettent une sorte de pudeur formelle à n'en point parler... On sait qu'on s'est rudement bien battu, qu'on a fait son devoir, qu'on a tenu le coup, que c'a été dur, très dur, qu'on a été victorieux aussi... paraît-il...

Mais une bataille, un simple combat, une escarmouche, une humble et dangereuse patrouille, qu'est-ce que c'est ? Une relève, le guet au créneau, la frémissante heure H, l'aspect lunaire d'un entonnoir boueux, cela aussi on l'ignore.

Et l'on sait pourtant que c'était terrible. Des hommes ont vécu dans ce chaos d'enfer où la nature déchàînée semblait frappée du délire de l'anéantissement.

Tout cela — qui ne doit plus recommencer — tout cela, qui constitue un grand monument de l'âme française, tout cela revêt dans le beau film *Les Croix de Bois*, qui passe actuellement au Palais des Fêtes.

La Foire de Paris et le Commerce International

Par une progression constante, la Foire de Paris, autrefois manifestation parisienne, puis nationale, enfin internationale, a atteint aujourd'hui avec ses 8.000 exposants de tous pays, un rayonnement universel.

C'est ainsi qu'au mois de mai prochain, en outre des sections des colonies et protectorats français, on trouvera au Parc de la Porte de Versailles, les expositions des nations suivantes : Autriche, Belgique, Espagne, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Territoire de la Sarre, Suisse, Tchécoslovaquie, Union Sud-Africaine, U. R. S. S., etc. Au total, les producteurs de 35 nations présenteront aux acheteurs venus de tous les points du globe, un échantillonnage complet de la production mondiale.

A PRAYSSAC.

Finale du championnat 1^{re} série. — Une belle après-midi ensoleillée, un terrain de jeu impeccable et gai, quelques joueurs commençant à s'exercer, tel était l'aspect encourageant que l'on ressentait en pénétrant sur le stade dimanche, vers 13 heures.

A 13 h. 30, une sélection des Junies et de Salviac était opposée au Onze Praysacois. Durant la partie les membres du classement et les spectateurs purent juger de la valeur des joueurs du Bas-Quercy dont les principaux seront désignés pour se rendre dimanche à Gramat pour y rencontrer l'équipe de sélection de la Ligue du Midi.

A 14 h. 30, le stade offre un aspect magnifique, le soleil est chaud et agréable peu ou pas de vent. Le cadre formé par le public sportif de la jeunesse Praysacoise, ne dissimule pas sa satisfaction, quand, à 14 h. 50, font leur entrée les deux belles équipes du Haut-Quercy : Gramat et Autoire.

M. Allègre, arbitre fédéral, donne le signal et la partie commence. Gramat donne l'impression d'une équipe solide, décidée à toute résistance et à toute attaque. Autoire paraît plus légère, mais semble vouloir user de toute son adresse, de toutes ses qualités et on a, dès les premières minutes de jeu, la conviction que le jeune onze veut imposer son jeu.

Effectivement, les attaques d'Autoire se multiplient, harcèlent Gramat qui se laisse déborder. Autoire marque le premier but, longuement salué par un gros public. Autoire rayonne. Ce premier succès à l'air de produire grand effet sur Gramat, mais qui, néanmoins, n'arrive pas à maîtriser les menaces d'Autoire qui s'octroie un second but.

Dès lors, la partie apparaît nettement en faveur d'Autoire, qui, de plus encouragée, redouble d'activité sur un jeu rapide et précis.

La mi-temps est sifflée sur 3 buts à Autoire, Gramat, 0.

La reprise nous présente des joueurs rafraichis et reposés, en somme en aussi bonne forme de sport qu'à l'heure du début de la partie. On engage à nouveau Gramat se ressaisit, marque un but, puis un second sur pénalty ; mais Autoire ne se laisse pas intimider, pas une défaillance ne l'atteint et, se sentant sûr de lui, répète sans cesse ses attaques que Gramat repousse en partie par de belles phases de jeu. Mais l'ardeur et l'adresse d'Autoire l'emporte et la fin est sifflée sur le score ci-après :

Autoire champion du Lot par 5 buts à 2 buts (1 pénalty) à Gramat.

La victoire d'Autoire est complète et indiscutable, le meilleur a gagné.

Arbitrage : parfait par M. Allègre, arbitre officiel.

Nous adressons nos vifs remerciements aux deux onze Autoire et Gramat, où dans une partie d'une correction parfaite, d'une tenue exemplaire, chacun a vaillamment défendu les couleurs de son club.

Nos non moins vives félicitations à Autoire qui s'est révélé la meilleure équipe du département, première série du district du Lot. Bravo, Autoire, nous partageons votre allégresse et tout le bonheur si justement acquis de votre jeune et dévoué Président, à qui nous devons la réalisation d'un si beau œuvre.

Prayssac se rappellera cette journée, la plus belle que nous n'ayons jamais vue chez nous et qui nous a fait revivre les beaux succès du stade d'antan, la vaillante équipe du Capitaine Soulié.

Des manifestations de cette envergure ne peuvent que donner une impulsion nouvelle à notre bonne petite équipe locale et nous espérons l'an prochain pouvoir être en compétition avec les meilleurs de cette année.

En attendant, merci à tous qui avez si bien contribué à la réussite de cette grande journée sportive. A Autoire, à Gramat, aux Junies, à Salviac et à vous aussi, Praysacois, qui soutenez l'effort persistant de votre stade.

A SALVIAC.

Match amical. — Dimanche, 12 mars, trois joueurs du Club Athlétique Salviacois : MM. Lacam, Castex et Serge André, sélectionnés, front avec d'autres équipiers composer un team qui sera opposé à une équipe de la Ligue du Midi, sur le terrain des sports de Gramat.

Il est à croire que nos jeurs se comporteront de merveilleuse façon.

Arrondissement de Cahors

Bélaye

Conseil municipal. — Dimanche, le Conseil s'est réuni à 9 heures pour installer un conseiller élu le 19 février dernier et nommer le Maire.

M. Poissac Henri à Lasserre a été installé dans ses fonctions et M. Almus Lucien, instituteur honoraire, a été élu maire de Bélaye.

Laibonque

Nécrologie. — Samedi ont eu lieu les obsèques de M. Labie Jean, décédé après une courte maladie. M. Labie s'est éteint à un âge avancé et a été toute sa vie un travailleur. C'était le brave homme. Nous adressons à son fils Auguste, notre facteur local et à toute la famille Labie nos condoléances.

Les trufficulteurs s'organisent. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Luzech

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi dernier, à 20 heures, sous la présidence de M. Poujade, maire. Tous les conseillers en exercice sont présents sauf M. Boulzaguet.

L'Assemblée liquide rapidement

quelques affaires courantes ; loyer de la caserne de gendarmerie, notes d'assistance, réparations, indemnité au receveur municipal, rouleau de cylindre cantonal, demandes de subventions, etc., pour aborder la discussion de trois importantes questions qui, à des titres divers, passionnent l'opinion publique.

La première de ces questions est relative à l'électrification des écarts. Pour éclairer 28 maisons de la commune qui n'ont pas encore la lumière, il en coûterait, d'après le projet établi 118.000 francs, sans pouvoir prétendre à aucune subvention. D'autre part, la Cie concessionnaire ne consentirait à exécuter les travaux que si la commune acceptait un nouveau cahier des charges qui prévoit une augmentation des prix et une prorogation de la concession. Grave question qui mérite d'être étudiée de très près avant de prendre une décision qui intéresse tous les usagers actuels. C'est ainsi qu'en décide le conseil en donnant au maire mission de continuer l'étude, de cette affaire qui sera définitivement réglée ultérieurement.

La deuxième question, qui a provoqué quelque émotion dans le quartier du Barry, concerne une demande d'autorisation pour l'établissement d'une tuilerie privée dans la rue des Balcons. Une enquête de commodo et incommodo a été faite et le commissaire-enquêteur, devant les nombreuses oppositions qui se sont élevées, conclut, dans l'intérêt sanitaire de la population, à la construction d'un abattoir public, mais ne s'oppose pas à ce que l'autorisation soit donnée si toutes les précautions hygiéniques sont prises. Après une longue et vive discussion parfois, à laquelle prennent part presque tous les conseillers, il est décidé qu'un abattoir municipal sera construit dans le plus bref délai. Le maire, dans une séance extraordinaire prochaine, donnera au conseil tous les éléments utiles pour l'exécution rapide du projet.

Le Conseil passe enfin à la discussion de la question la plus importante, celle du projet d'adduction d'eau potable. Ce projet, établi par les Ponts et Chaussées a été examiné par la Commission des Travaux publics du Conseil qui a prié le maire de le rapporter. M. Poujade expose donc à l'Assemblée, avec méthode et clarté, l'économie du projet dont la réalisation donnera enfin une quantité suffisante d'eau potable à la population qui en est privée en période estivale et permettra de donner des concessions à tous ceux qui en demandent. Le devis des travaux prévus s'élève à environ 600.000 francs.

A la suite du magistrat exposé de M. le Maire qui n'a rien laissé dans l'ombre, le Conseil adopte le principe du projet et charge le Maire de faire remplir toutes les formalités administratives utiles.

Le Conseil se réunit ensuite en séance privée pour examiner des questions d'assistance et le public nombreux quitte la salle des séances à 23 heures.

Un Conseil de Beauté

Pour garder la fraîcheur de votre visage, ou acquérir ce teint juvénile que chaque femme envie et que les hommes admirent, évitez l'emploi de crèmes inertes. Utilisez une crème active, saine, ni sèche, ni grasse, rigoureusement composée de produits de tous premiers choix, agréablement parfumée aux essences de fleurs naturelles, vieilles, coûteuses et rares.

Vous n'avez pas le choix, Madame, adoptez la

CRÈME SIMON

BIEN OBSERVER SON MODE D'EMPLOI

Castelfranc

Heurtée par un boeuf. — M. Barbance, d'Anglars, sortait de la boulangerie, devant la porte de laquelle il avait laissé son boeuf, attelé à une charrette, lorsque le boeuf prit peur, se mit à ruer et renversa la charrette.

M. Barbance voulut dégager l'animal qui était dans les brancards et fut aidé par M. Milbau.

M. Bladinières s'approche pour apporter son secours, mais à ce moment-là le boeuf fit un mouvement brusque. M. Bladinières fut renversé sur le trottoir. Il a reçu des contusions qui sont, heureusement, sans gravité.

Nous souhaitons à M. Bladinières un prompt rétablissement.

St-Vincent-Rive-d'Olt

Obsèques. — Lundi ont été célébrées les obsèques de M. Julien Fournié, propriétaire, décédé à l'âge de 82 ans.

M. Fournié était très estimé dans la commune ; sa mort a provoqué de vifs regrets.

Nous adressons à Mme Fournié, à sa famille nos sincères condoléances.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira dimanche, 12 mars.

Puy-l'Évêque

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, dimanche, sous la présidence de M. le Docteur Rouma, maire.

Les dépenses médicales et pharmaceutiques ont été approuvées. Le Conseil a voté une somme de 15.000 francs pour le chemin des Redons et a décidé de prendre en charge l'entretien de ce chemin.

Des demandes d'allocation pour des vieillards et des femmes en couches ont été prises en considération.

Puis, il a procédé à la nomination des répartiteurs.

La Prévoyance vertu française

On le disait autrefois. On le dit encore aujourd'hui. Autrefois, aujourd'hui. Que les temps sont changés ! autrefois « le bourgeois avait sa cave, écrit Henri Duvernois. Le revois encore la cérémonie qui se déroulait en général le dimanche. Monsieur, emmitouflé dans sa robe de chambre, des chaussons aux pieds, coiffé d'un bonnet grec, un bouquet à la main, suivi de sa bonne, allait lui-même à la cave que ne dénaturaient pas encore les effluves du chauffage central. Le Français moyen, son petit-fils, tire de l'eau au robinet. L'autre préparait des bouteilles exquis pour sa descendance. Son successeur se demande s'il aura toujours un robinet et s'il ne devra pas bientôt s'abreuver à une fontaine commune. Comme son grand-père, il est prévoyant. Il prévoit le pire, voilà tout.

Prevoir le pire, en effet, se laisser « aigrir », voilà ce que font bon nombre de gens, tous ceux qui ne contractent pas une assurance sur la vie.

Ils ont renvoyé avec des paroles aimables, de vagues promesses, le premier agent d'assurances qui s'est présenté à eux, sans se rendre compte qu'il leur apportait la sécurité, sans même penser qu'un placement dans une compagnie d'assurances française offre le maximum de garanties. Assurez-vous sur la vie le plus tôt possible, c'est le seul moyen de vous préserver de la misère, vous et les vôtres ? Assurez-vous sur la vie, non pas seulement pour garantir l'existence des êtres qui vous sont chers, mais pour vivre heureux dans le travail, sans souci du lendemain quel que soit l'état de votre santé.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Accident. — M. Louis Delluc, entrepreneur de la poste rurale, s'occupait à ses travaux au deuxième étage de sa maison en construction, lorsque par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 7 mètres. La chute, heureusement, fut amortie par un tas de terre.

Néanmoins, M. Delluc a reçu de nombreuses contusions. Tous nos vœux de prompt rétablissement.

Puybrun

Mort du docteur Bagou. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le docteur Bagou, décédé à l'âge de 40 ans, à Puybrun.

Cette mort a vivement ému les populations de la région où M. le docteur Bagou jouissait de la sympathie générale.

C'était un praticien distingué qui ne ménageait ni son temps, ni sa peine pour se rendre au chevet des malades.

Nous adressons à la famille si cruellement éprouvée l'expression de nos bien sincères condoléances.

Livernon

L'électricité. — Enfin, les communes du canton vont, très prochainement, être dotées de l'éclairage électrique.

Voilà deux ans qu'elles attendent, mais, aujourd'hui, c'est chose décidée.

M. Bordes, entrepreneur, procède, actuellement, à la pose des compteurs.

Saint-Céré

Réglementation. — Dans le but de réserver le monopole exclusif des droits de pesage des veaux, aux concessionnaires des bascules publiques, à l'avenir les droits de pesage pour les veaux de boucherie, seront perçus en même temps que les droits de place. Les veaux dits de lait, et destinés à l'élevage ne seront pas soumis à cette règle. Dans le cas où un marchand ferait des difficultés à un propriétaire au sujet du pesage, pour accepter le billet de pesage, le Conseil municipal s'engage à payer lui-même le vendeur, quitte à faire contrôler le prix de vente et prendra à sa charge entière, les frais de poursuite nécessaire pour amener l'acheteur à se conformer au règlement public concernant l'organisation de la pesée. — Le Maire : BASTIT.

Naissance. — Emile-Louis-Lucien Démeta, fils de Emile Démeta, chauffeur d'auto et de Henriette-Marie-Joséphine Mérit. Félicitations.

Foire du 6 mars. — Notre foire du 6 mars concordant avec la foire du 1^{er} lundi de Carême, a été très grande, grâce au beau temps, dont nous avons pu jouir toute la journée. Voi-

FABRIQUE de MEUBLES

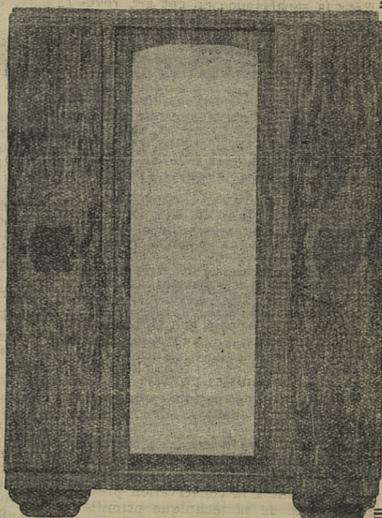
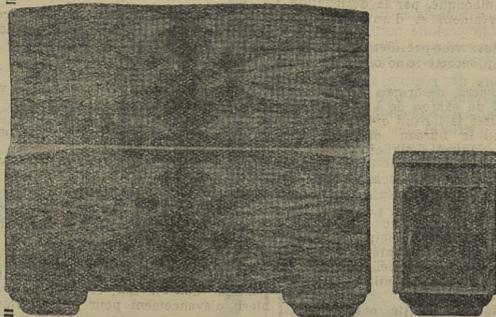
BOUZERAND-BERNÈS

Ateliers et Magasins, 31, rue Foch — CAHORS

Superficie : 600 mètres carrés

Ronce de noyer verni (Fabrication garantie)

Les 3 pièces 2.190 fr.



AVANT TOUT ACHAT, VOTRE INTÉRÊT EST DE NOUS CONSULTER

Vendre pour vendre n'est pas notre manière de travailler

Bien vous servir est notre métier

ENTRÉE LIBRE

Spécialisés dans le meuble depuis plus d'un demi-siècle, la réputation de notre Maison n'est plus à faire

Vous trouvez chez nous CHOIX — QUALITÉ — PRIX

Livraison par camions — 7 départements

ci les principaux cours : Veaux 6 fr. à 7 fr. 50 le kilo. Pores de 350 à 400 francs. Œufs, 3 fr. la douzaine. Lapin, 2 fr. 75 la livre ; poulets, 5 fr. 50 la livre ; pigeons, de 12 à 14 fr. la paire.

Décès. — Alfred-Prosper Crouzat, 28 ans, domicilié aux Tuileries, Cne de St-Céré. Nos condoléances à la famille.

L'abattoir. — Pendant le mois de février, il a été abattu : 4 heufs, 49 veaux, 11 brebis, 31 agneaux et 32 porcs, soit 127 animaux qui ont produit 7.769 kilos de viande nette.

Arrondissement de Gourdon

Milhac

Un portefeuille a disparu. — Ces jours derniers, M. Courbès, propriétaire à Milhac, revenant de la foire, constata en rentrant chez lui que son portefeuille contenant 400 francs avait disparu. Toutes recherches ont été vaines, au moins jusqu'à ce jour.

Puyricard

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans l'immeuble appartenant à M. Delpech, propriétaire au Syndic, mais occupé par une famille de cultivateurs, d'origine polonaise.

Tout l'immeuble a été détruit. On ignore les causes du sinistre.

Sarrazac

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Marie Levet, domiciliée au bourg de Sarrazac, décédée à l'âge de 72 ans.

Elle était la mère de Mme veuve Soumet, hôtelière à laquelle nous adressons, ainsi qu'à la famille nos bien vives sympathies.

Salviac

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de M. Justin Taillardas, propriétaire et sacristain à Salviac. Notre estimé concitoyen s'éteint à l'âge de 68 ans, après une longue et douloureuse agonie. La population de Salviac a tenu à assister en grand nombre à l'excellent homme qu'il était et profondément attaché à son cher Salviac. A son épouse si cruellement éprouvée ; à Mme Bouygues, sa fille, à M. Bouygues, son gendre, nos bien sincères condoléances.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve TRUBERT et sa famille ont la douleur de vous faire part de la mort de

Mlle Gabrielle TRUBERT

décédée à Cahors, le 8 mars, munie des Sacraments de l'Eglise, et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 11 mars, à 9 heures, en l'Eglise Cathédrale.

Assemblée à la maison mortuaire, 25, rue Wilson.

DÉPÊCHES

Paris 10 h. 50.

A la Chambre. — La Chambre, ce matin, a abordé la discussion sur l'élection contestée de M. Fernand Laurent, indépendant de gauche, élu dans la 8^e circonscription de St-Denis. Le rapport du 9^e bureau a conclu à la validation.

Mort dramatique du Préfet des Bouches-du-Rhône. — Mardi, M. Causeret, préfet des Bouches-du-Rhône a été tué, à Paris, par son amie, Mlle Germaine Huot, dite d'Angle-mont, demeurant avenue du Parc-Montcau, qui a été arrêtée.

Le corps de M. Causeret a été mis en bière, jeudi matin, à 7 heures et aussitôt acheminé vers Bourguell (Indre-et-Loire) où aura lieu l'inhumation.

Doux pays

De Bucarest. — Les paysans moldaves, habitant l'Ukraine, ayant tenté de franchir le Dniestr, une fusillade a éclaté entre les gardes rouges et les gardes roumains. Plusieurs fuyards ont été blessés.

Raid d'aviation. — L'aviateur Victor Smith est parti, ce matin, à 2 heures, de Londres, pour tenter de battre le record de Mrs Mollison. Il a atterri à 7 h. 15, à Perpignan. Après s'être ravitaillé, il est reparti dans la direction du Cap.

Jeune Professeur Espagnol (diplômé) donnerait leçons de latin et d'espagnol S'adresser : 2, rue Feydel, CAHORS

VENTE DE MOBILIER aux Enchères publiques

Le samedi, 11 mars 1933, à 13 h. 30 et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, à Cahors, Place Gambetta, devant le Théâtre municipal, par le ministère de Maître MEGES, greffier de la Justice de Paix des cantons Nord et Sud de Cahors, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur de meubles et effets mobiliers, consistant en lits, lit cage, literie, tables, tables de nuit, chéniets, cuisinières, tolles, lit d'enfant, landeau, tableaux, cadres, sous-verre, etc...

La vente se fera au comptant, sous peine de folle enchère. Au comptant 12 0/0 en sus. Signé : MEGES.

La grippe coupe les jambes

Après la grippe, on retrouve péniblement ses forces et son appétit, on a les jambes coupées, et l'organisme débilité reste exposé à une rechute plus grave. Il faut faire sans retard une cure de Quinoline. Ce délicieux fortifiant évite toutes conséquences fâcheuses de la grippe en désinfectant l'organisme. Il redonne l'appétit et le vigueur, abrège considérablement la convalescence. Grâce à lui, on a tôt fait de reprendre ses occupations et ses habitudes de santé. Un flacon de Quinoline, dose pour faire un litre de vin fortifiant, vaut seulement 4 fr. 95 Ttes Phies et Phie Orliax à Cahors.

ON DEMANDE DES OUVRIERES ET UNE APPRENTIE

Chez Miles LIAUZU, Robes et Manteaux 13, rue Maréchal-Foch, CAHORS

Postes de T. S. F.

Sur secteur à 800 fr. Toutes les marques ainsi que Philips et Duret. Prix défiant toute concurrence.

Ménagères, Couturières vous trouverez aussi des Machines à coudre sur meuble à 850 fr., ainsi que des « Singer » d'occasion. Aiguilles et Réparations, toutes marques. S'adresser à l'Agence EXCELSIOR, 1, rue Clément-Marot (à côté du Palais des Fêtes), CAHORS.

A VENDRE A L'AMIABLE

Entreprise de transports en ville par traction animale avec matériel en excellent état et très bonne clientèle

Pour tous renseignements s'adresser à M^{re} BOUYSSOU, notaire à CAHORS

SACHEZ BIEN...

Que c'est toujours à l'Hôtel du Midi, 5, rue Brives, Cahors, qu'a lieu le départ de l'Autobus

CAHORS-VILLEFRANCHE tous les matins à 7 heures

Correspondance : le matin aux trains de Paris, le soir, aux trains de Paris et Toulouse.

A VENDRE A PARCELLES LE DOMAINE DE LA FAMILLE BILLARD à Saint-Pierre-Toirac

S'adresser à M. Camille CHARTROU, agent d'affaires à Figeac, avenue de Paris, n° 5, chargé de la vente.

Du Jeudi 9 au Dimanche 12 inclus (Matinée : Dimanche)

Le Chef-d'Œuvre du Cinéma Français

LES CROIX DE BOIS

un immortel monument à la gloire du « Poilu »

d'après le roman de R. DORGELES

PALAIS DES FÊTES

PALAIS DES FÊTES

Nous n'y sommes pas encore, mais nous en sentons déjà l'approche.

Bien qu'au point de vue astronomique, le printemps ne commence que le 21 Mars, l'organisme est déjà sensible à ses premiers effluves.

Aussi est-il nécessaire de commencer dès maintenant la bonne cure printanière des Pilules Pink pour débarrasser le sang des impuretés qui se sont déposées en lui à la faveur de la mauvaise saison, et restaurer les forces altérées par les rhumes, les bronchites, les gripes, qui forment le cortège habituel de l'hiver.

Les Pilules Pink accroissent notablement la vitalité de l'organisme parce qu'elles purifient et régénèrent le sang, reconstituent la vigueur du système nerveux, donnent de l'appétit, activent la digestion et stimulent toutes les fonctions.

Les anémiques, les neurasthéniques, les (Cl. Isnel) affaiblis, les convalescents, ont dans les Pilules Pink le remède qui, en peu de temps, rétablit le bon état de leur santé.

« Depuis deux ans, j'étais bien mal portante — déclare Mlle Mauricette Lepetier, demeurant 20, rue d'Austerlitz, à Lyon (Rhône). — Je souffrais de migraines, de névralgies et puis, bien que mangeant peu, car je n'avais pas d'appétit, j'avais beaucoup de difficulté à digérer. Les Pilules Pink ont dissipé mes migraines et mes névralgies, elles m'ont aussi rendu un excellent appétit et de bonnes digestions. Enfin, l'état de ma santé est, aujourd'hui, excellent ».

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Balbu, Paris, 8 fr. la boîte, 45 fr. les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

GRANDE MAISON DE TEINTURE NETTOYAGE

de tous vêtements, tissus, chapeaux, etc... Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.

Nettoyage de fourrures. Nettoyage d'ameublements, etc... ENVOI TOUTS LES SAMEDIS

Travail soigné. Dépôt pour Cahors : Madame Louis BONNET, 2, rue des Capucins

LA PENDASTRAVA DE LA Cie LE TRAVAIL
Renseignements à Lettre
Lue
AGENT DEMANDÉ
DANS CHAQUE CANTON
Maurice ALEY
Inspecteur
79, rue de Clichy, PARIS

30 Frs p. jour payés de suite
Trav. fac. p. tous p. loisirs
Timb. Ec. Directeur ETS, 23, Fg St-Denis, PARIS, X^e.

500 f. p. mois Agents Hommes, Dames
même dans villages vente cafés torréfiés avec et sans Primes. Facilités paiement après vente. Brûlerie des Trois Noirs, Salon (Provence).

Très ancienne Fabrique demande AGENTS et REPRESENTANTS sérieux, pour vente bouchons souples en liège de CATALGNE. Très belles livraisons garanties. Bonne commission. Offre très sérieuse. MANUFACTURE du BOUCHON RECLAME, Quartier St-Assisicte, CHERPIGNAN (Pyr.-Oies).

PRÊTS sous toutes formes à
Commerçants, Industriels, Agriculteurs, Propriétaires, Hypothèques, Nantissements, Avances sur titres et marchand. Ouverture crédits, Associations, Mise en Société, Emplois Intéressés, C. Châti - Vente
FONDS de COMMERCE Billets de Fonds
Ecrivez de suite : CAISSE GÉNÉRALE
147, r. Montmartre, PARIS. Réponse gratuite

Bibliographie

LA LIBERTÉ CRÉATRICE
par Emile LABARTHE.

M. Emile Labarthe, l'auteur de l'ouvrage sur le « Socialisme » (Doctrines et Psychologie), qui obtint récemment un si grand et si légitime succès, vient de publier un nouveau livre de politique sociale : « La Liberté créatrice ». C'est une œuvre de haute valeur qui vient à son heure et qui sera lue et méditée par tous ceux que passionnent les grands problèmes politiques et sociaux de notre époque.

C'est à la lumière du concept de la liberté que l'auteur étudie ces problèmes, d'abord dans les origines historiques, avant, pendant et après la Révolution Française puis dans la doctrine positiviste de la Troisième République fondée par Gambetta. Il examine les fâcheuses altérations subies dans la période actuelle par cette doctrine vraiment démocratique et républicaine ainsi que les mauvaises applications du régime représentatif, qui ont développé d'une façon anormale la puissance féodale et irresponsable des partis et des grands groupements à mesure que s'affaiblissait l'autorité d'un gouvernement, incapable désormais de jouer son rôle d'arbitre entre les intérêts. M. E. Labarthe se livre en même temps à une critique pénétrante de nos mœurs politiques en s'élevant contre les idées démagogiques contenues dans les divers systèmes d'oppression : l'étatisme, le socialisme, le communisme, qui, peu à peu, s'emparent du corps social pour le détruire.

Enfin, dans une dernière partie, il expose avec une remarquable clarté le problème de la défense de la civilisation occidentale, qui a pour principe la Liberté créatrice, génératrice du progrès intellectuel et moral par le développement de la personnalité humaine. Cette civilisation s'oppose à l'idéologie venue d'Asie, qui a créé le communisme. M. E. Labarthe, en un style captivant, montre comment cette idéologie dépouille l'individu de ses droits et de sa liberté, en exaltant les instincts de « masses » obéissant à la volonté tyrannique du dictateur.

Ce grand et magnifique ouvrage, plein de substance et admirablement écrit, sera bien accueilli, aussi bien par le grand public que par l'élite du monde scientifique et lettré.

(1 vol. in-8° de 456 pages, 30 fr. Marcel Rivière, éditeur, 31, rue Jacob, Paris, 6^e).

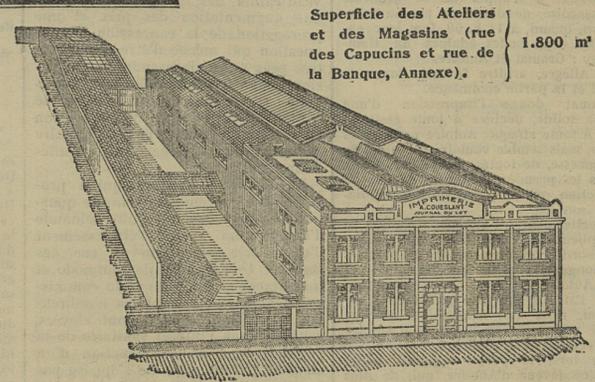
Larousse Mensuel
Sommaire du n° 313 — mars 1933
L'Angleterre et la Vendée, par M. Marcel Dickson. — Joseph Babinski, par le Dr Henri Bouquet. — La Grande Guerre dans les Balkans, par M. Robert Laulan. — Le Costume féminin au moyen âge, par Mlle Suzanne Laroche. — Le R. P. Delattre, par M. André Baudrillard. — Marie Delna, par M. Henri de Curzon. — Théodore Flournoy, par M. René Decerve. — Le Maréchalat de France des origines à nos jours, par M. Norbert Dufourcq. — Politique intérieure et extérieure, par M. Jules Gervais. — Livre sonore, par M. Jean Hesse. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique. 1 planche en noir, 97 gravures et 3 plans. Mots croisés. Le numéro 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris 6^e.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)
1, RUE DES CAPUCINS, 1

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

INSTALLATION MODERNE
NEUF LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
— PRIX MODÉRÉS —



LA PHOSPHIODE GARNAL
remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées
POUR LA GUÉRISON DES :
Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Clandes, Courmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 15 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL
Le Dr ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :
« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Décaféiner le café Mais lui garder son arôme, c'est le secret du procédé **Sanka**. **11 a fallu 30 ans** pour mettre au point ce procédé : ce n'est pas demain qu'on l'égalera !

Feuilleton du « Journal du Lot » 27
LA LADY AUX PERLES
par F. DE BAILLEHACHE
XX
— A telle date nous aurons tant de convives.
— Que serait-elle devenue dans un foyer un peu moins luxueux, si elle avait dû diriger elle-même cinq ou six domestiques, décider les menus et équilibrer un budget important ?
— Malgré ses allées et venues elle trouvait le moyen, tous les jours, d'aller se promener une heure dans le parc avec le poney et la charrette anglaise, presque le même attelage que celui qu'elle conduisait du vivant de son père. La première fois, cela avait été par plaisir, pour faire un saut en arrière dans le temps d'une dizaine d'années, au bruit aimé des sabots du petit cheval sur la terre durcie.
Le poney était rapide et facile, les allées du parc charmantes et peignées comme celles de la forêt de Chantilly.
Ce jour-là, au détour d'un massif de noisetier rouges, près du saut de loup qui séparait de la forêt, un promeneur était apparu... Bruno Héraucourt !
Et depuis lors, depuis plus de deux semaines, le même fait se produisait. Parfois, ils causaient ensemble lon-

guement, lui à pied, elle en voiture. D'autres fois il montait auprès d'elle dans la charrette et le poney continuait, au pas, l'allée commencée. Personne, du château, n'allait jamais de ce côté, déjà éloigné du parc qui touchait à la forêt. Seuls les enfants y passaient une fois par jour, quelques heures avant la promenade de Reine, durant la leçon d'équitation.
— J'ai tort de venir vous retrouver, dit-elle. Mais j'ai moins tort que vous ne le pouvez croire. Je suis si seule... Je ne fais pas de mal, en venant causer un moment avec vous, dans ma langue maternelle !
Le jeune homme n'écoutait que son cœur :
— Je sens qu'il y a un mystère dans votre vie, dit-il. Mais lequel ? Vous êtes une femme trop pure pour avoir un passé.
— Pourquoi ?
— Votre question elle-même le prouve, madame. Un homme de mon âge sait distinguer les femmes les unes des autres, croyez-le ! Ce n'est pas parce que vous avez chanté en tournée d'opérette que vous pouvez me donner le change. Je vous vois dans le monde, je vous vois avec vos trois enfants... Mais pourtant je sens un mystère. Tout à coup vos yeux deviennent ternes, c'est qu'alors nous passons au bord du gouffre secret.
Elle riait, imitant Régina :
— Le mystère de Mingdon Grange ! Etes-vous feuilletoniste ? Ce serait un beau titre. Un peu romantique.

— Riez ! Je saurai bien un jour la vérité !
— Et comment, puisque vous rentrez en France ? Ne m'avez-vous pas dit que vous deviez bientôt partir ?
— Non. Venu pour trois semaines, comme tous les ans, j'ai prétexté des affaires à Manchester afin de prolonger mon séjour en Angleterre. Les affaires existent, seulement c'est notre représentant qui aurait dû s'en occuper. Naturellement. Les Stanton m'ont demandé de rester... c'était ce que je voulais... Il y a quelque chose qui me retient en Angleterre cette année.
Elle ne put céder totalement sa joie. La pensée du départ de Bruno lui était cruelle. Il se méprit sur le pincement de ses lèvres :
— Cela vous ennuit ? Vous auriez préféré me voir partir ? Pourquoi ? Je ne vous offense pas en vous adorant... Votre mari est-il jaloux ? Quand revient-il ?
— Pas avant octobre.
Héraucourt la regarda bien en face :
— Vous l'attendez avec impatience ?
— Non... oui... Vous êtes bien indiscret... Qu'est-ce que cela peut vous faire ?
Le jeune homme prit un temps, soupira, puis se décida à parler :
— Régina, dit-il doucement, usant pour la première fois du non propre. Elle sursauta, sentant son cœur s'arrêter.

— Régina, c'est un grand malheur que je ne vous ai pas rencontrée plus tôt... car maintenant vous êtes mariée...
— Je sais, dit-elle avec amertume. Tous les hommes me disent la même chose. Pourtant, depuis la mort de mon père, j'ai eu bien du mal à gagner ma vie, et aucun homme n'a jamais pensé à m'épouser !...
— Mais...
— Vous comme les autres, M. Héraucourt. On ne regarde pas une jeune fille pauvre ! On lit avec une femme riche, soignée, bien mise... On fait des déclarations à celle qui porte un collier de perles de deux millions...
Il la laissa parler avec une tristesse passionnée. Sa voix sombra dans un enrouement pathétique.
— Oui, « la Lady aux perles », dit-il. Eh ! bien, non ! Je crois que, même cantatrice et pauvre, je vous aurais aimée, comme Leslie vous a aimée et choisie... car moi, je vous aime depuis le premier instant où je vous ai vue passer dans votre voiture attelée de deux chevaux gris !...
Elle ironisa :
— Vraiment ! Alors, c'était le vrai coup de foudre !
Il baissa la tête :
— Il faut croire. Cela existe donc... Si vous voulez abandonner vos perles et votre voyageur... moi aussi je vous donnerai un collier et un château ; moins splendides que ceux-ci, évi-

demment, mais bien jolis pourtant dans notre Lorraine.
Elle se sentait pâlir. Ah ! comme elle aurait voulu lui dire toute la vérité, se faire emmener, loin de ce luxe d'emprunt, loin surtout de la misère qui l'attendait à son retour à Paris... près d'un cœur aimant, d'un être qui la protégerait, qui lui jetterait la bouée de sauvetage, à la pauvre fille qui se sentait s'enlisier...
— Si j'étais libre, dit-elle, vous ne me parleriez pas comme cela. Ce sont de beaux discours que les hommes tiennent aux femmes qui sont dans l'impossibilité de les prendre au mot.
— Si ! dit-il avec feu. Si ! Quand vous le voudrez ! On divorce si facilement dans les pays protestants.
— Je ne peux pas divorcer, dit-elle faiblement, tandis qu'une subite envie de rire la chatouillait à la gorge à cause du grotesque de la situation.
Il s'en aperçut et jura :
— Tonnerre de Dieu ! Cela vous fait rire ! Vous me rendez fou avec vos airs mystérieux ! Si je n'avais, de mes propres yeux vu les photographies et les articles des journaux au sujet de votre mariage, je croirais que vous n'êtes pas mariée !
Elle rit tout à fait :
— Croyez ce que vous voudrez, dit-elle.
— Mais, je vous aime ! fit-il piteusement. Je ne devrais pas l'avouer, puisque vous êtes mariée et que vous ne voulez pas entendre parler de divorce... Je suis très coupable de dire

une chose pareille... et pourtant je vous le dis, car j'étoufferais si je ne le disais pas...
Elle soupira, tout à coup attristée :
— Cela me fait du bien... je ne suis pas habituée à être aimée, cela me réconcilie avec la vie... Je la déteste tant, la vie !
Il sursauta, stupéfait de cet aveu que l'on sentait sincère, bouleversé par l'accent douloureux de la voix qui le prononçait :
— Que dites-vous ? Vous !!! Qui avez été épousée par amour, et la plus fêtée des jeunes femmes d'Angleterre ! C'est vous qui parlez ainsi ?
Reine sentait les larmes la gagner. C'était trop cruel de passer ainsi à côté du bonheur, de l'amour, d'un avenir chéri, à cause d'événements qu'elle n'avait pas pu prévoir...
— J'ai tort, dit-elle. J'ai grand tort. Mais mes forces ont des limites... Oui, me demandez aucune explication, mais aimez-moi... cela me donnera l'illusion du bonheur au moins... pour ajouter aux autres illusions !
Il était très ému :
— Régina ! je vous aime comme un fou ! Je ne comprends rien au drame qui est tissé autour de vous, mais je vous jure que mes paroles ne sont pas ce que vous dites ! Je vous aime ! Si jamais vous deveniez libre de nouveau, alors, faites-moi signe. Où que je sois ! Où que vous soyez, j'accourrai !...
(A suivre)